



Mérignac, le 29 octobre 2020

## CONFINEMENT NATIONAL - Communiqué du R.O.F.

Chères consœurs, chers confrères,

Le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, a annoncé hier soir, la mise en œuvre d'un nouveau confinement prenant effet ce soir à minuit, jusqu'au 1er décembre prochain, le Premier Ministre, Jean CASTEX, vient d'en préciser les modalités.

Les lourdes conséquences économiques dans tous les secteurs d'activités, consécutives aux mesures impératives qui ont été ordonnées depuis le 16 mars 2020, demeurent encore une plaie ouverte pour tous les entrepreneurs, pour toutes les entreprises et leurs salariés ainsi que pour tous les acteurs libéraux.

Chers ostéopathes, nous avons dans un premier temps en mars dernier, renoncé à maintenir ouverts nos cabinets essentiellement pour des raisons pratiques et sanitaires : En effet nous n'étions pas en capacité de recevoir nos patients dignement, en toute sécurité, car nous n'étions pas dotés d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour respecter à minima, les mesures barrières.

Paradoxalement, les ordonnances gouvernementales ne nous interdisaient pas de pratiquer, mais ne nous y autorisaient pas non plus !

Par ce choix réfléchi, nous avons démontré notre savoir-être :

- ◆ en suivant nos propres recommandations ;
- ◆ en actant, empreints de bons sens et de raison, la suspension transitoire de notre activité.

Nous avons subi et accepté ce constat en patientant jusqu'au 11 mai 2020 ; Date à partir de laquelle, enfin dotés d'EPI, nous avons établi et appliqué des règles rigoureuses de bonne pratique, pour honorer la demande de nos patients qui, encore maintenant, confortent l'indéfectible confiance qu'ils témoignent pour l'ostéopathie.



**Les gestes nécessaires à la protection des patients sont maintenant maîtrisés par tous et permettent leur prise en charge pleinement sécurisée grâce à l'application stricte du [Guide de Bonnes Pratiques](#).**

Les mesures annoncées par le Chef de l'État ne remettent pas en cause la pratique de l'ostéopathie au sens large, il a réaffirmé : « *nous avons besoin de tous les professionnels de (santé) de ville.* », c'est pourquoi :

À défaut de nouvelles mesures à venir, notifiées par le Gouvernement, énonçant sans ambiguïté l'interdiction de la pratique de l'ostéopathie, le R.O.F. confirme son engagement :

**Le Registre des Ostéopathes de France recommande la poursuite de l'activité des ostéopathes dans le strict respect des mesures préventives appliquées depuis le 11 mai 2020.**

Dans le prolongement des nombreuses décisions prises pour lutter contre la Covid-19 et préserver la population française de ce fléau, cette nouvelle annonce doit être l'occasion pour les ostéopathes d'afficher leur savoir-faire et leur savoir-être., maintes fois démontrés.

Notre démarche responsable valide que l'exercice maîtrisé de l'ostéopathie est bien une réalité. En effet, nous affirmons publiquement notre crédibilité, en mettant en œuvre un Guide de Bonnes Pratiques axé sur la plus haute considération de nos patients.

*Avec « ...cette impression « d'un jour sans fin » qui tous nous gagne, nous devons, quoiqu'il arrive, rester unis et solidaires, et ne pas céder au poison de la division. » Emmanuel MACRON, Président de la République Française*

Ensemble portons l'avenir de l'ostéopathie !

### **Le Conseil national du Registre des Ostéopathes de France.**

*Note pratique* : Le R.O.F. vous recommande de fournir à vos patients, une pièce justificative du rendez-vous préalablement par le biais de votre choix (sms, mail) et à posteriori en fournissant une note d'honoraires. L'[Attestation de Déplacement Dérogatoire](#) devant quant à elle, être téléchargée et complétée par l'intéressé en cochant la case : « déplacement pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ».

Pour se rendre sur les lieux de son cabinet le professionnel ostéopathe doit présenter une Attestation de Déplacement Dérogatoire avec un justificatif professionnel (Carte Professionnel et / ou attestation ADELI).